EL SALVADOR

Date des élections: 20 mars 1988

But de la consultation

Renouvellement des membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral d'El Salvador, l'Assemblée législative, se compose de 60 membres élus pour 3 ans.

Système électoral

Sont électeurs tous les citoyens salvadoriens âgés de 18 ans révolus, à l'exception des malades mentaux, des personnes emprisonnées ou reconnues coupables de crime ou de délit électoral, des dépravés notoires et des personnes frappées d'interdiction légale.

Le registre électoral est établi par la Commission électorale centrale; le vote n'est pas obligatoire.

Les candidats à l'Assemblée nationale doivent avoir 25 ans révolus, être Salvadoriens de naissance, d'un père ou d'une mère originaire du pays et être notoirement de bonnes mœurs. La perte des droits de citoyen durant les cinq années précédant le scrutin rend la candidature nulle et non avenue. Sont inéligibles les personnes ayant géré ou administré des fonds publics (jusqu'après vérification de leurs comptes), celles qui bénéficient d'un contrat auprès du Gouvernement, certains parents du Président de la République, les débiteurs frauduleux de fonds publics ou municipaux, les membres des forces armées et du clergé. Le mandat parlementaire est incompatible avec les fonctions de Président, de Ministre, de Secrétaire d'Etat, de magistrat de la Cour suprême, de commissaire électoral et, en général, avec l'exercice d'une juridiction. Mais cette incompatibilité s'applique seulement si les personnes visées conservent leurs postes dans les trois mois qui précèdent le scrutin.

Les députés sont élus suivant un système de représentation proportionnelle en fonction de la population de chaque circonscription.

Circonstances et déroulement de la consultation

La date du scrutin législatif qui a eu lieu en même temps que les élections municipales a été arrêtée le 16 novembre 1987.

Les principaux adversaires de la formation au pouvoir - Parti démocrate-chrétien (PDC) du Président de la République, M. José Napoléon Duarte - étaient une fois de plus l'Alliance

n El Salvador

républicaine nationaliste (ARENA) de l'extrême droite, ainsi que le Parti de coalition nationale (PCN). Durant la campagne, l'ARENA, dirigée par M. Alfredo Cristiani, a taxé de corruption le parti au pouvoir et souligné les problèmes économiques persistants du pays (notamment le chômage) et l'incapacité du PDC de mettre un terme à huit années de guerre civile entretenue par la guérilla gauchiste du Front *Farabundo Marti* de libération nationale; l'ARENA préconisait une approche plus rigoureuse pour vaincre les rebelles qui demandaient l'engagement de négociations plutôt que des élections pour mettre fin à la crise.

Le scrutin a été marqué par une vaste action de sabotage et d'obstruction menée par les guérilleros; selon les résultats définitifs, l'ARENA est sortie vainqueur avec 30 sièges à l'Assemblée législative.

Données statistiques

Votants

Résultats du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée législative

60% (environ)

Formation politique	Nombre de sièges
Alliance républicaine nationaliste (ARENA)	30
Parti démocrate-chrétien (PDC)	²³
Parti de coalition nationale (PCN)	J
	60